Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le
ID : 031-213101843-20241107-CM1107_202473-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre à 20h30,
En exercice	**17**	Le Conseil municipal de Flourens, **régulièrement convoqué,**
Présents	**15**	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Procuration	**2**	sous la présidence de Marion RIVOIRE,
Votants	**17**	1ère Adjointe

Date de la convocation : 28/10/2024
Date d'affichage de la convocation : 30/10/2024
Date d'affichage de la délibération : 22 NOV. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-73 Demande de subvention exceptionnelle pour le Salon Art'titudes 2025

Exposé

Madame la 1ère Adjointe explique à l'ensemble du Conseil Municipal que, dans le cadre de sa politique culturelle, la municipalité de Flourens organise chaque année le Salon d'Arts « Art'titudes ».

L'objectif de cet évènement est de proposer à un large public l'accès libre à un salon d'exposition (sculptures, peintures, photographies) avec notamment la visite des écoles maternelle et élémentaire et des résidents de l'EHPAD.

En 2025, il s'agit de la 8ème édition du salon d'arts « Art'titudes »

Madame la 1ère Adjointe propose de demander auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 050 € représentant 25 % du coût global qui a été estimé à 12 200 €.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'autoriser Madame la 1ère Adjointe :

- à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

La délibération est adoptée à :

17	VOIX POUR
	ABSTENTION
	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La 1ère Adjointe
Marion RIVOIRE

MAIRIE DE FLOURENS (Haute-Garonne)